CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 27 mars 2025

Avis sur la demande d'autorisation de travaux en forêt de protection de Fontainebleau (77) dans le cadre du projet de la réhabilitation du Réservoir de Gros-Bois

Suite à la présentation du SIDEAU lors de sa séance 27 mars 2025, le CSRPN émet l'avis suivant.

Le CSRPN considère que, s'agissant de l'alimentation en eau potable, l'intérêt public majeur du projet ne fait pas débat.

Il prend note des mesures d'évitement et réduction mises en place par le syndicat à savoir :

- limiter la piste d'accès et la plateforme au strict nécessaire ;
- décompacter les sols tassés après travaux ;
- tailler les arbres en chandelle autant que possible ;
- limiter les nuisances, en ne procédant à aucune destruction émettrice de poussières, et en conservant des horaires de travail classiques ;
- réaliser le stationnement et le stockage hors du périmètre (sauf impositions réglementaires, notamment pour le désamiantage) ;
- après le chantier, lutter contre les espèces invasives, par un entretien annuel en septembre.

Sous réserve du respect de ces engagements, l'animateur Natura 2000 a conclu que les nuisances seraient largement atténuées ou compensées, et qu'aucune espèce endémique ni aucun habitat d'intérêt communautaire ne seraient détruits.

En conséquence, le CSRPN émet un avis favorable sur ce dossier en proposant néanmoins les recommandations suivantes :

- privilégier le dessouchage des robiniers plutôt que les couper sous peine de favoriser leur développement ;
- les « chandelles » des arbres dépérissant devront être maintenues le plus haut possible ;
- des nichoirs pourront utilement être installés sur l'ouvrage pour favoriser l'installation d'espèces comme le Martinet noir ou le Faucon crécerelle ;
- une réflexion devra être menée sur la couleur du réservoir après travaux afin de favoriser son insertion paysagère.

Par ailleurs, le CSRPN attire l'attention du SIDEAU sur l'intérêt de travailler en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Ile-de-France pour l'achat de parcelles forestières destinées à la compensation écologique.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

Séance du 27 mars 2025

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un avis favorable à la demande d'autorisation de travaux en forêt de protection de Fontainebleau pour la réhabilitation du réservoir de Gros Bois assorti des recommandations énoncées ci-dessus.

Fait à Vincennes, le 8 avril 2025

Le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France
Jean-Philippe SIBLET